

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la Commune de Gennes-sur-Seiche**  
*Département d'Ille-et-Vilaine*  
**Séance ordinaire du 17 février 2020**

L'an deux mil vingt, le 17 février à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 10/02/2020

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 12- Votants : 14

**Étaient présents** : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Madeleine Béтин, Christophe Moraux, Eric Ralson, Maurice Droyaux, Myriam Jéby, Lionel Cornée, Vincent Lamy, Denis Rossignol, Agnès du Campe de Rosamel

**Absents excusés** : Paul Grimault, Raymond Gaillard

**Procuration** : Paul Grimault à Yves HISOPE, Raymond Gaillard à Henri Béguin

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Maurice Droyaux a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05

<b>D2020-014</b>	<b><u>FINANCES : Affectation des résultats 2019 pour les budgets annexes « assainissement », « Lotissement du Grand Pré » et le budget principal « Commune »</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,  Vu les comptes administratifs 2019 et les comptes de gestion 2019 des budgets annexes « assainissement », « Lotissement du Grand Pré » et le budget principal « Commune »,  Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <p>➤ <b><u>DÉCIDE</u></b> des affectations suivantes :</p>		
<b>Affectation des résultats du budget « Lotissement du Grand Pré 3 »</b>		
Fonctionnement	161905.81	<b>Crédit 002 +161 905.81</b>
Investissement	-209162.23	<b>Débit 001 - 209162.23</b>
<b>Affectation des résultats de fonctionnement 2019</b>		
Budget « assainissement »	+43 048.10	
Budget « Commune »	+321 730.43	
<b>Résultat à affecter au BP « Commune »</b>	<b>+364 778.53</b>	<b>Crédit 002 +64 778.53</b>
		<b>Crédit 1068 +300 000.00</b>
<b>Affectation des résultats d'Investissement 2019</b>		
Budget Assainissement »	+23 419.43	
Budget « Commune »	-7 755.18	
<b>Résultat à affecter au BP « Commune »</b>	<b>+15 664.25</b>	<b>Crédit 001 +15 664.25</b>
<p>➤ <b><u>AUTORISE</u></b> M. le Maire à passer les écritures suivantes sur le budget primitif « Commune » dans le cadre du transfert du budget « assainissement » à Vitré Communauté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :</p> <p>-Article 678 pour 43 048.10 €  -Article 1068 pour 23 419.43 €.</p> <p>➤ <b><u>PRÉCISE</u></b> que le budget « Assainissement » sera définitivement clos à l'issue de ces écritures comptables.</p>		

<b>D2020-015</b>	<b><u>FINANCES – Vote du Budget Primitif 2020 - lotissement</u></b> <b><u>« Le Grand Pré 3 »</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	---	---

Vu la présentation du Budget Primitif 2020 du Lotissement « Le Grand Pré 3 » par M. le Maire

FONCTIONNEMENT T 2020	Compte	PROPOSÉ	REPORTS	VOTÉ
	023	161 905,81	0	161 905,81
	71355-042	209 162,23	0	209 162,23
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>371 068,04</b>	<b>0</b>	<b>371 068,04</b>
	002	161 905,81	0	161 905,81
	71355-042	209 162,23	0	209 162,23
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>371 068,04</b>	<b>0</b>	<b>371 068,04</b>

INVESTISSEMENT 2020	Compte	PROPOSÉ	REPORTS	VOTÉ
	001	209 162,23	0	209 162,23
	3555-040	209 162,23	0	209 162,23
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>418 324,46</b>	<b>0</b>	<b>418 324,46</b>
	021	161 905,81	0	161 905,81
	1641	47 256,42	0	47 256,42
	3555-040	209 162,23	0	209 162,23
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>418 324,46</b>	<b>0</b>	<b>418 324,46</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du « Lotissement du Grand Pré 3 » tel que présenté
- **Autorise** M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

<b>D2020-016</b>	<b><u>FINANCES – Vote du Budget Primitif 2020 – « Commune »</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	---	---

Vu la présentation du Budget Primitif 2020 du budget « Commune » par M. le Maire (annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget « Commune » tel que présenté
- **Autorise** M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

<b>D2020-017</b>	<b><u>FINANCES – Vote des taux communaux 2020</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	---	---

M. le Maire rappelle les taux des taxes locales appliqués en 2019 et propose d'augmenter la taxe foncière (bâti) de 1.5 %

TAXES	Rappel des Taux 2019
HABITATION	13.93 %
FONCIERE (BATI)	16.51 %
FONCIERE (NON BATI)	39.50 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de l'augmentation de la taxe foncière sur le bâti (+1.5 %) pour l'année 2020.
- **Autorise** M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

D2020-018	<a href="#">4 &amp; 6 RUE JEAN DE GENNES : MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE, SPS, DIAGNOSTICS</a>	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -														
<p>Vu les propositions reçues pour le choix des bureaux de contrôle, missions SPS, diagnostics plomb et amiante relatifs aux projets de rénovation des 4 – 6 rue Jean de Gennes,</p> <p>M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions du Bureau SOCOTEC (avant travaux) sur la base des tarifs suivants (HT) :</p> <table border="1" data-bbox="188 526 1353 705"> <thead> <tr> <th></th> <th>CT HAND / L / SH</th> <th>ATTESTATION HAND</th> <th>SPS</th> <th>AMIANTE</th> <th>ANALYSES</th> <th>PLOMB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SOCOTEC</td> <td>1735.00</td> <td>120.00</td> <td>1585.00</td> <td>500.00</td> <td>45.00</td> <td>440.00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>DECIDE</b> de choisir le Bureau SOCOTEC pour les missions : bureau de contrôle, SPS, missions amiante et plomb</li> <li>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer les devis correspondants.</li> </ul>				CT HAND / L / SH	ATTESTATION HAND	SPS	AMIANTE	ANALYSES	PLOMB	SOCOTEC	1735.00	120.00	1585.00	500.00	45.00	440.00
	CT HAND / L / SH	ATTESTATION HAND	SPS	AMIANTE	ANALYSES	PLOMB										
SOCOTEC	1735.00	120.00	1585.00	500.00	45.00	440.00										

D2020-019	<a href="#">ADMINISTRATION : Nouvelle convention d'adhésion à la Centrale d'achat Megalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques</a>	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la convention proposée et sur proposition du Maire, Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>ADOpte</b> la convention en vue de pouvoir commander des certificats électroniques pour l'accès au bouquet de services numériques auprès de Megalis Bretagne</li> <li>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer la convention et tout document qui s'y réfère.</li> </ul>		

D2020-020	<a href="#">ADMINISTRATION : Convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine</a>	Pour : 14 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu l'obligation depuis le 25 mai 2018 pour les collectivités territoriale de respecter le nouveau règlement européen sur le traitement et la libre circulation des données à caractère personnel, dit RGPD, Considérant l'obligation de désigner un délégué à la protection des données,</p> <p>Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>ADOpte</b> la convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine</li> <li>➤ <b>VALIDE</b> la dépense financière annuelle de 344.10 €</li> <li>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans et tout document qui s'y réfère.</li> </ul>		

<b>D2020-021</b>	<b><u>SUPPRESSION DE POSTE (ADJOINT TECHNIQUE) ET CRÉATION DE POSTE (ATSEM)</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p><b>Le Maire rappelle à l'assemblée :</b>          Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par le Conseil Municipal. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.          Vu la demande de suppression d'emploi effectuée auprès du Comité Technique Paritaire,          Considérant le tableau des emplois,  <b>M. le Maire propose à l'assemblée,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique aux fonctions d'ATSEM</li> <li>➤ La création d'un emploi d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet (35 h/semaine)</li> </ul> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>DÉCIDE</b> la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique aux fonctions d'ATSEM et la création d'un emploi d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet (35 H/semaine).</li> <li>➤ <b>ADOpte</b> la modification du tableau des emplois à compter du 01 avril 2020 (annexe jointe), Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.</li> </ul>		

<b>D2020-022</b>	<b><u>DEVIS SUPPLEMENTAIRE POUR CLOTURE PLACE DUGUESCLIN</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la délibération 2019-83 du 7 octobre 2019 portant sur le choix des entreprises pour la pose de clôtures Place Duguesclin, cimetière et rue du Grand Pré,          Vu le devis complémentaire établi par l'entreprise Lardeux pour un montant de 252.80 €,</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>VALIDE</b> le devis complémentaire ce qui porte la facture totale à 3 082.80 € HT ;</li> <li>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à régler la facture correspondante.</li> </ul>		

Fin de la séance à 21 h 40



Signatures des membres du Conseil Municipal du 17 février 2020

<b>Yves HISOPE</b>	<b>Anne ROUSSEAU</b>	<b>Henri BÉGUIN</b>	<b>Paul GRIMAULT</b>  Absent excusé donne procuration à Y. Hisope
<b>Raymond GAILLARD</b>  Absent excusé donne procuration à H. Béguin	<b>Madeleine BÉTIN</b>	<b>Christophe MORAUX</b>	<b>Eric RAISON</b>
<b>Lionel CORNÉE</b>	<b>Maurice DROYAUX</b>	<b>Myriam JÉBY</b>	<b>Vincent LAMY</b>
<b>Agnès DU CAMPE DE ROSAMEL</b>	<b>Denis ROSSIGNOL</b>		

